

Les concours de catégorie **A** à la DGFIP

Inspecteur des Finances publiques
généraliste

Inspecteur des Finances publiques
programmeur de système d'exploitation

Inspecteur des Finances publiques
analyste

Retrouvez la DGFIP sur



Sommaire

Inspecteur des Finances publiques généraliste p. 4

Inspecteur des Finances publiques affecté au traitement de l'information
en qualité de programmeur de système d'exploitation (PSE) p. 8

Inspecteur des Finances publiques affecté au traitement de l'information
en qualité d'analyste p. 12

Des contacts à votre service

> le Centre des concours de Lille (CCL) de l'ENFiP

Mél. : enfi.ccl@dgfip.finances.gouv.fr

Tél : 0810 87 37 67

(de 8 h 30 à 16 h 30, coût d'un appel local)

> le site Internet www.economie.gouv.fr/recrutement

> votre direction régionale ou départementale
des Finances publiques



Inspecteur des Finances publiques généraliste

Vous êtes titulaire d'un diplôme de niveau bac + 3, vous souhaitez exercer des responsabilités au service du public et vous recherchez un emploi bien rémunéré et offrant de réelles possibilités de carrière.

Devenez inspecteur des Finances publiques.

Exercer une grande variété de métiers

L'inspecteur des Finances publiques exerce des fonctions de contrôle et d'encadrement qui en font l'interlocuteur privilégié des contribuables et de divers organismes en relation avec l'administration des finances :

- dans un service des impôts des particuliers (SIP) ou dans un service des impôts des entreprises (SIE) en tant qu'adjoint ou pilote de la mission d'accueil pour assurer un rôle d'expertise sur les dossiers complexes ;
- dans un pôle de recouvrement spécialisé (PRS) pour traiter les dossiers et apporter un soutien technique au réseau sur les recouvrements à fort enjeu ;
- dans un pôle de contrôle et d'expertise (PCE) pour effectuer le contrôle sur pièces et sur place des dossiers des professionnels ;
- en tant que vérificateur pour effectuer des contrôles fiscaux d'entreprises ou de particuliers ;
- dans un service du cadastre ou un pôle topographique et de gestion cadastrale (PTGC) pour diriger une équipe chargée de la mise à jour du plan cadastral, en contact régulier avec les usagers, les géomètres experts et les collectivités locales ;
- dans un pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP) pour encadrer l'équipe et apporter son expertise technique ;
- dans un service comptabilité de l'État, d'une direction régionale ou départementale des Finances publiques (DRFiP/DDFiP) pour encadrer une équipe chargée de la tenue de la comptabilité générale et avoir un rôle de soutien et d'expertise sur les situations à risque ;
- dans un service dépenses de l'État d'une DDFiP/DRFiP pour encadrer une équipe et superviser notamment le traitement des

actes de dépenses (dépenses de fonctionnement, d'investissement, marchés publics) émanant des services ordonnateurs ;

- dans une DDFiP/DRFiP pour exercer des fonctions supports en tant que chef du service des ressources humaines, de la formation professionnelle ou encore du budget-logistique ;
- dans un centre des Finances publiques en tant qu'adjoint ou chef de poste, chargé d'un secteur d'animation et d'expertise dans le secteur public local, pour avoir un rôle de conseil et de référent auprès des ordonnateurs en matière de finances locales ;
- en tant que rédacteur dans le réseau ou en administration centrale pour procéder à des expertises techniques dans une spécialité ;
- en tant qu'huissier pour participer sur le terrain au recouvrement forcé des produits d'État, locaux et divers ;
- en tant qu'évaluateur domaine pour participer aux évaluations demandées par l'État ou les collectivités publiques.

De réelles perspectives d'évolution professionnelle

Vous pouvez devenir inspecteur principal ou divisionnaire et exercer ainsi des fonctions d'encadrement supérieur.

Une formation adaptée et de qualité

Vous bénéficierez d'une formation rémunérée de 18 mois qui vous préparera efficacement à l'exercice de votre futur métier. Vous recevrez une formation théorique de 12 mois à l'École nationale des Finances publiques, établissement de Noisiel, de Clermont-Ferrand ou de Toulouse qui inclut des périodes de découverte des services. Puis vous suivrez 6 mois de stage d'adaptation dans votre première direction d'affectation.

Une rémunération attractive

À l'issue de votre formation, vous percevrez une rémunération nette annuelle minimum de 27 309 € en tant que titulaire (rémunération d'un inspecteur débutant, en poste en Ile-de-France calculée au 1^{er} janvier 2016).



Le concours externe est ouvert aux titulaires d'un diplôme de niveau bac + 3

Épreuves d'admissibilité

> **Épreuve écrite n° 1** (4h - coefficient 7 ; note inférieure à 5 éliminatoire)

Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières.

> **Épreuve écrite n° 2** (3h - coefficient 5 ; note inférieure à 5 éliminatoire)

Réponses à des questions et / ou cas pratiques / commentaire de texte / résolution de problèmes selon l'option choisie par le candidat :

- Droit constitutionnel et administratif ;
- Institutions, droit et politiques communautaires ;
- Droit civil et procédures civiles ;
- Droit des affaires ;
- Analyse économique ;
- Économétrie et statistiques ;
- Mathématiques ;
- Gestion comptable et analyse financière ;
- Finances et gestion publiques.

Épreuves d'admission

> **Épreuve orale n° 1** (30 mn - coefficient 6 ; note inférieure à 5 éliminatoire)

Entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions d'inspecteur. L'entretien comprend tout d'abord une présentation par le candidat durant environ 5 minutes, de son parcours. Il se poursuit par un échange avec le jury notamment sur sa connaissance de l'environnement économique et financier.

> **Épreuve orale n° 2** (préparation : 20 minutes ; exposé et questions : 20 minutes ; coefficient 4 ; note inférieure à 5 éliminatoire)

Exposé sur un sujet parmi 2 tirés au sort sur une option de l'épreuve écrite d'admissibilité n°2, suivi de questions en rapport avec le sujet traité et /ou le programme de l'option.

> **Épreuve écrite n° 3** (1h30 - coefficient 1 ; pas de note éliminatoire) : traduction d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes : anglais, allemand, espagnol ou italien.

Le concours interne

Le concours interne d'inspecteur des Finances publiques est ouvert aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires et aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, appartenant à la catégorie B ou à un niveau équivalent, et qui comptent au moins 4 ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours.

Épreuves d'admissibilité

> **Épreuve écrite n° 1** (4h - coefficient 7 ; note inférieure à 5 éliminatoire)

Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières.

> **Épreuve écrite n° 2** (3h - coefficient 5 ; note inférieure à 5 éliminatoire)

Réponses à des questions et / ou cas pratiques / commentaire de texte / résolution de problèmes selon l'option choisie par le candidat :

- Fiscalité professionnelle ;
- Fiscalité personnelle et patrimoniale ;
- Gestion publique ;
- Gestion comptable et analyse financière ;
- Budget, immobilier, gestion des ressources humaines, logistique et organisation de la DGFIP.

> **Épreuve écrite n° 3 facultative** (1h30 - coefficient 1 ; seuls sont pris en compte les points au-dessus de 10)
Traduction d'un texte rédigé, au choix du candidat, en allemand, anglais, espagnol ou italien

Épreuve d'admission

> **Épreuve orale** (30 mn - coefficient 9 ; note inférieure à 5 éliminatoire)

Entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat, ses projets professionnels et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Cet entretien comprend un exposé du candidat sur son expérience professionnelle (environ 5 min) et un échange avec le jury sur sa connaissance de l'environnement de la DGFIP et sur des mises en situation.

Le candidat fournit en amont un dossier de présentation de son parcours qui est transmis au jury.



POUR EN SAVOIR PLUS, RENDEZ-VOUS SUR :

OU RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS :

> de votre Direction régionale ou départementale des Finances publiques

> www.economie.gouv.fr/recrutement

ou > du Centre des Concours de Lille (CCL) de l'ENFiP

Mél. : enfip.ccl@dgfip.finances.gouv.fr ; Tél. : 0810 87 37 67 (de 8h30 à 16h30, coût d'un appel local)

Inspecteur des Finances publiques affecté au traitement de l'information en qualité de programmeur de système d'exploitation (PSE)

Vous êtes titulaire d'un diplôme de niveau bac + 3, vous souhaitez travailler au sein d'une équipe en tant qu'informaticien et vous recherchez un emploi adapté à votre profil et offrant de réelles possibilités de carrière.

Devenez inspecteur des Finances publiques affecté au traitement de l'information en qualité de programmeur de système d'exploitation.

Exercer une grande variété de métiers

En règle générale, vous exercerez vos fonctions dans un des établissements de services informatiques (ESI) implantés en province ou en région parisienne. Vous pourrez :

- veiller à l'optimisation des performances des ordinateurs et à celle du taux de disponibilité du système informatique ;
- assurer la gestion des sécurités d'accès et des sauvegardes ainsi que l'administration des bases de données, la mise en œuvre d'automates d'exploitation et de programmes utilitaires ;
- exercer des missions d'assistance et de conseil des équipes d'exploitation ;

Vous pourrez également exercer vos fonctions dans les services centraux de la DGFIP et :

- participer à la conception technique des systèmes de données et de traitement afin d'optimiser l'usage du système informatique et d'en définir les modalités de mise en exploitation ;
- procéder aux études préalables, aux acquisitions de matériels informatiques et de logiciels système ;
- participer aux travaux de nouvelles structures informatiques mises en place dans le cadre du plan stratégique informatique ;
- gérer les techniques de cette exploitation en environnement « nouvelle technologie » ainsi que le suivi et l'environnement de cette exploitation.

Après 3 années passées dans les services informatiques, vous pourrez changer de spécialisation afin d'enrichir votre expérience professionnelle.

De réelles perspectives d'évolution professionnelle

Vous pourrez orienter votre carrière vers l'exercice des fonctions de chef d'exploitation dans un ESI. Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi devenir inspecteur principal ou inspecteur divisionnaire et exercer des fonctions d'encadrement supérieur au sein d'une équipe de direction.

Une formation adaptée et de qualité

Vous bénéficierez d'une formation rémunérée de 18 mois qui vous préparera efficacement à l'exercice de votre futur métier. Elle comprendra une formation théorique de 12 mois à l'École nationale des Finances publiques, établissement de Toulouse, suivie d'une période de 6 mois de stage d'adaptation dans votre direction d'affectation.

Une rémunération attractive

À l'issue de votre formation, vous percevrez une rémunération nette annuelle minimum de 31 482 € en tant que titulaire (rémunération d'un inspecteur PSE débutant, en poste en Ile-de-France calculée au 1^{er} janvier 2016).



Le concours externe est ouvert aux titulaires d'un diplôme de niveau bac + 3

Épreuves d'admissibilité

> **Épreuve écrite n° 1** (4h - coefficient 4 ; note inférieure à 5 éliminatoire)

Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières.

> **Épreuve écrite n° 2** (5h - coefficient 5 ; note inférieure à 10 éliminatoire)

Technologie des systèmes d'information (3 modules) : étude de cas liés à un projet technique, questions de connaissances générales et questions autour du système d'exploitation choisi.

> **Épreuve écrite n° 3** (3h - coefficient 3 ; note inférieure à 5 éliminatoire)

Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques / commentaire de texte / résolution de problèmes selon l'option choisie par le candidat :

- Droit constitutionnel et administratif ;
- Institutions, droit et politiques communautaires ;
- Droit civil et procédures civiles ;
- Droit des affaires ;
- Analyse économique ;
- Économétrie et statistiques ;
- Mathématiques ;
- Gestion comptable et analyse financière ;
- Finances et gestion publiques.

Épreuves d'admission

> **Épreuve orale n° 1** (30 mn - coefficient 6 ; note inférieure à 5 éliminatoire)

Entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions d'inspecteur. L'entretien comprend tout d'abord une présentation par le candidat durant environ 5 minutes, de son parcours. Il se poursuit par un échange avec le jury, notamment sur sa connaissance de l'environnement économique et financier.

> **Épreuve orale n° 2** (préparation : 20 minutes ; exposé et questions : 30 minutes - coefficient 4 ; note inférieure à 10 éliminatoire)

L'épreuve se compose de deux parties :

- exposé sur un sujet informatique parmi deux tirés au sort par le candidat pendant une durée d'environ 5 minutes,
- échange avec le jury à partir de l'exposé et questionnement en rapport avec le sujet et / ou éventuellement le programme pendant environ 25 minutes.

> **Épreuve écrite n° 3** (1h30 - coefficient 1 ; pas de note éliminatoire)

Version anglaise à partir d'un texte issu d'une revue ou d'une documentation informatique.

Le concours interne

Le concours interne de PSE est ouvert aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires et aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, appartenant à la catégorie B ou à un niveau équivalent, et qui comptent au moins 4 ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours.

Épreuves d'admissibilité

> **Épreuve écrite n° 1** (4h - coefficient 5 ; note inférieure à 5 éliminatoire)

Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières.

> **Épreuve écrite n° 2** (5h - coefficient 7 ; note inférieure à 10 éliminatoire)

Technologie des systèmes d'information (3 modules) : étude de cas liés à un projet technique ; questions de connaissances générales et questions autour du système d'exploitation choisi.

> **Épreuve écrite n° 3 facultative** (1 h 30 ; coeff. 1 ; seuls sont pris en compte les points obtenus au-dessus de 10)

Version anglaise (revue ou documentation informatique).

Épreuves d'admission

> **Épreuve orale n° 1** (30 mn - coefficient 6 ; note inférieure à 5 éliminatoire)

Entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat,

ses projets professionnels et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Cet entretien comprend un exposé du candidat sur son expérience professionnelle (environ 5 min) et un échange avec le jury sur sa connaissance de l'environnement de la DGFIP et sur des mises en situation. Le candidat fournit en amont un dossier de présentation de son parcours qui est transmis au jury.

> **Épreuve orale n° 2** (préparation : 20 minutes ; exposé et questions : 30 minutes - coefficient 4 ; note inférieure à 10 éliminatoire)

L'épreuve se compose de deux parties :

- exposé sur un sujet informatique parmi deux tirés au sort par le candidat pendant une durée d'environ 5 minutes,
- échange avec le jury à partir de l'exposé et questionnement en rapport avec le sujet et / ou éventuellement le programme pendant environ 25 minutes.

> www.economie.gouv.fr/recrutement

ou > du Centre des Concours de Lille (CCL) de l'ENFiP
Mél. : enfip.ccl@dgfip.finances.gouv.fr ; Tél. : 0810 87 37 67 (de 8h30 à 16h30, coût d'un appel local)



POUR EN SAVOIR PLUS, RENDEZ-VOUS SUR :

OU RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS :

> de votre Direction régionale ou départementale des Finances publiques

Inspecteur des Finances publiques affecté au traitement de l'information en qualité d'analyste

Vous êtes titulaire d'un diplôme de niveau bac + 3, vous souhaitez travailler au sein d'une équipe en tant qu'informaticien et vous recherchez un emploi adapté à votre profil et offrant de réelles possibilités de carrière.

Devenez inspecteur des Finances publiques affecté au traitement de l'information en qualité d'analyste.

Exercer ses fonctions dans différentes structures

En tant qu'analyste, vous serez acteur du changement en participant à la modernisation du système informatique de la DGFIP.

Vous pourrez exercer vos fonctions :

- soit dans les bureaux d'études du Service des Systèmes d'Information au sein des services centraux de la DGFIP implantés à Montreuil, Noisy-le-Grand, Noisiel et Nantes, ou encore dans un établissement de services informatiques en Ile de France ou en province.

Vous participerez alors au sein d'une équipe de développement, à la réalisation des études, à l'élaboration des spécifications

et des cahiers des charges, au contrôle de conformité architecturale et au respect des normes et standards, aux travaux de développement ou de maintenance d'applications.

- soit dans les brigades de vérification des comptabilités informatisées à la direction des vérifications nationales et internationales (DVNI) à Pantin, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Strasbourg ou Toulouse où vous assisterez les vérificateurs dans leurs opérations de contrôle fiscal des entreprises.

Après 3 ans passés dans les services de développement ou dans les brigades de la DVNI, vous pourrez poursuivre votre carrière dans les services administratifs de la DGFIP.

De réelles perspectives de carrière

Vous pourrez orienter votre carrière vers des fonctions de chef de projet pour des missions de conception et de réalisation d'applications au sein des bureaux d'études ou vers des responsabilités techniques et choisir la voie de programmeur de système d'exploitation.

Si vous le souhaitez, vous pouvez devenir inspecteur principal ou inspecteur divisionnaire et exercer ainsi des fonctions d'encadrement supérieur au sein d'une équipe de direction.

Une formation adaptée et de qualité

Vous bénéficierez d'une formation rémunérée de 18 mois qui vous préparera efficacement à

l'exercice de votre futur métier. Elle comprendra une formation théorique de 12 mois à l'École nationale des Finances publiques, établissement de Toulouse ou Noisiel pour les inspecteurs affectés à la DVNI, suivie d'une période de 6 mois de stage d'adaptation en fonction de votre première affectation.

Une rémunération attractive

À l'issue de votre formation, vous percevrez une rémunération nette annuelle minimum de 34 900 € (rémunération d'un analyste débutant, perçue à l'issue du stage d'adaptation, en poste dans les services centraux en région Ile-de-France au 1^{er} juillet 2016).



Le concours externe est ouvert aux titulaires d'un diplôme de niveau bac + 3

Épreuves d'admissibilité

> **Épreuve écrite n° 1** (4h - coefficient 4 ; note inférieure à 5 éliminatoire)

Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières.

> **Épreuve écrite n° 2** (5h - coefficient 5 ; note inférieure à 10 éliminatoire)

Étude de cas d'informatique de gestion. Cette épreuve comprend deux modules :

- étude de cas ;
- questions de connaissances générales.

> **Épreuve écrite n° 3** (3h - coefficient 3 ; note inférieure à 5 éliminatoire)

Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ ou cas pratiques / commentaire de texte / résolution de problèmes selon l'option choisie par le candidat :

- Droit constitutionnel et administratif ;
- Institutions, droit et politiques communautaires ;
- Droit civil et procédures civiles ;
- Droit des affaires ;
- Analyse économique ;
- Économétrie et statistiques ;
- Mathématiques ;
- Gestion comptable et analyse financière ;
- Finances et gestion publiques.

Épreuves d'admission

> **Épreuve orale n° 1** (30 mn - coefficient 6 ; note inférieure à 5 éliminatoire)

Entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions d'inspecteur. L'entretien comprend tout d'abord une présentation par le candidat durant environ 5 minutes, de son parcours. Il se poursuit par un échange avec le jury, notamment sur sa connaissance de l'environnement économique et financier.

> **Épreuve orale n° 2** (préparation : 20 minutes ; exposé et questions : 30 minutes - coefficient 4 ; note inférieure à 10 éliminatoire)

L'épreuve se compose de deux parties :

- exposé sur un sujet informatique parmi deux tirés au sort par le candidat pendant une durée d'environ 5 minutes,
- échange avec le jury à partir de l'exposé et questionnement en rapport avec le sujet et / ou éventuellement le programme pendant environ 25 minutes.

> **Épreuve écrite n° 3** (1h30 - coefficient 1 ; pas de note éliminatoire)
Version anglaise à partir d'un texte issu d'une revue ou d'une documentation informatique.

Le concours interne

Le concours interne d'analyste est ouvert aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires et aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, appartenant à la catégorie B ou à un niveau équivalent, et qui comptent au moins 4 ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours.

Épreuves d'admissibilité

> **Épreuve écrite n° 1** (4h - coefficient 5 ; note inférieure à 5 éliminatoire)

Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières.

> **Épreuve écrite n° 2** (5h - coefficient 7 ; note inférieure à 10 éliminatoire)

Étude de cas d'informatique de gestion (2 modules) : étude de cas et questions de connaissances générales.

> **Épreuve écrite n° 3 facultative** (1 h 30 ; coeff. 1 ; seuls sont pris en compte les points obtenus au-dessus de 10)
Version anglaise (revue ou documentation informatique).

Épreuves d'admission

> **Épreuve orale n° 1** (30 mn - coefficient 6 ; note inférieure à 5 éliminatoire)

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle avec dépôt d'un dossier de présentation du parcours (disponible sur le site Internet : <http://www.economie.gouv.fr/recrutement> comprenant un exposé du parcours du candidat (environ 5 min) et un échange avec le jury (questions sur l'informatique).

> **Épreuve orale n° 2** (préparation : 20 minutes ; exposé et questions : 30 minutes - coefficient 4 ; note inférieure à 10 éliminatoire)

L'épreuve se compose de deux parties :

- exposé sur un sujet informatique parmi deux tirés au sort par le candidat pendant une durée d'environ 5 minutes,
- échange avec le jury à partir de l'exposé et questionnement en rapport avec le sujet et / ou éventuellement le programme pendant environ 25 minutes.



OU RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS :

> de votre Direction régionale ou départementale des Finances publiques

> www.economie.gouv.fr/recrutement

ou > du Centre des Concours de Lille (CCL) de l'ENFiP
Mél. : enfip.ccl@dgfip.finances.gouv.fr ; Tél. : 0810 87 37 67 (de 8h30 à 16h30, coût d'un appel local)